



REGLEMENT INTERIEUR

Accueil de loisirs Sensa'tion loisirs

Léo Lagrange Animation



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	2
L'équipe	3
Les enfants accueillis	3
Adresse	3
Nos valeurs	3
HORAIRES ET FONCTIONNEMENT	3
Heures d'accueil des familles	3
Repas et gouters.....	5
Sécurité	5
Santé.....	5
Vie collective	5
Habillement et objets personnels	5
INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS	6
Pièces à fournir	6
Modalités.....	6
Délais d'annulation.....	6
TARIFS ET FACTURATION.....	6
Tarifs	7
Facturation	7
Impayés	7
PERMANENCE DE LA DIRECTION	7

La Ville de SENS DE BRETAGNE a confié la gestion de l'Accueil de Loisirs (ALSH: Accueil de loisirs sans hébergement) à l'association Léo Lagrange Animation. L'accueil de loisirs est déclaré auprès des services de la DDCSPP 35 (Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et de la CAF 35

PRESENTATION GENERALE

L'EQUIPE

L'équipe se compose d'une direction et de quatre animatrices permanentes et deux animatrices municipales mis à disposition. Pour compléter l'équipe en cas de besoin, il est fait appel à des animateurs BAFA en CEE (Contrats d'Engagements Educatifs).

LES ENFANTS ACCUEILLIS

L'accueil de loisirs accueille les enfants de la Ville de Sens de Bretagne ainsi que des communes extérieures environnantes (Feins, Vieux-Vy sur Couesnon, Gahard et Andouillé-Neuville), âgés de 2 à 12 ans, scolarisés et propres.

ADRESSE

Accueil de loisirs Sens'ation Loisirs
Enfants de 3 à 12 ans,

9 rue de la Croix Fresnay
35490 SENS DE BRETAGNE

NOS VALEURS

L'accueil de loisirs Léo Lagrange favorise l'apprentissage de la responsabilité, la pratique de la solidarité, la compréhension et le respect des autres en sollicitant la créativité et l'imagination.

Nos objectifs :

- Construire avec et pour l'enfant l'apprentissage et le respect de la vie collective
- Favoriser le « vivre ensemble », privilégier le « faire ensemble »
- Responsabiliser les enfants et encourager l'ouverture d'esprit
- Permettre à l'enfant de s'exprimer, de s'impliquer dans la vie de l'accueil de loisirs
- Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant
- Proposer des activités ludo-éducatives innovantes et permettre une égalité d'accès aux loisirs
- Ouvrir l'accueil de loisirs vers l'extérieur et développer la connaissance du territoire
- Faire de l'accueil de loisirs un espace accueillant et convivial pour tous
- Faire du travail en équipe une priorité pour les animateurs.

La charte de qualité Léo Lagrange permet de mettre en œuvre ses valeurs. **Elle est à disposition des familles, ainsi que le projet pédagogique** qui est consultable auprès de la directrice.

Siège social : ALSH Léo Lagrange Animation, 23 rue de l'étoile du matin, BP20324, 44615 SAINT NAZAIRE



HORAIRES ET FONCTIONNEMENT

HEURES D'ACCUEIL DES FAMILLES

- **7h00 à 9h30** : temps d'accueil du matin. Les parents peuvent déposer leurs enfants quand ils le souhaitent dans la limite de ces horaires.
- **11h30** : départ pour les inscrits en demi-journée sans repas et arrivée des inscrits en demi-journée avec repas
- **13h00 à 14h00** : départ des enfants en demi-journée avec repas et arrivées de ceux de l'après-midi.
- **17h00 à 19h00** : temps d'accueil du soir. Les parents peuvent récupérer leurs enfants quand ils le souhaitent dans la limite de ces horaires.

Horaires et fonctionnement

Horaires d'ouverture

Ouvert de 7h00 à 19h00

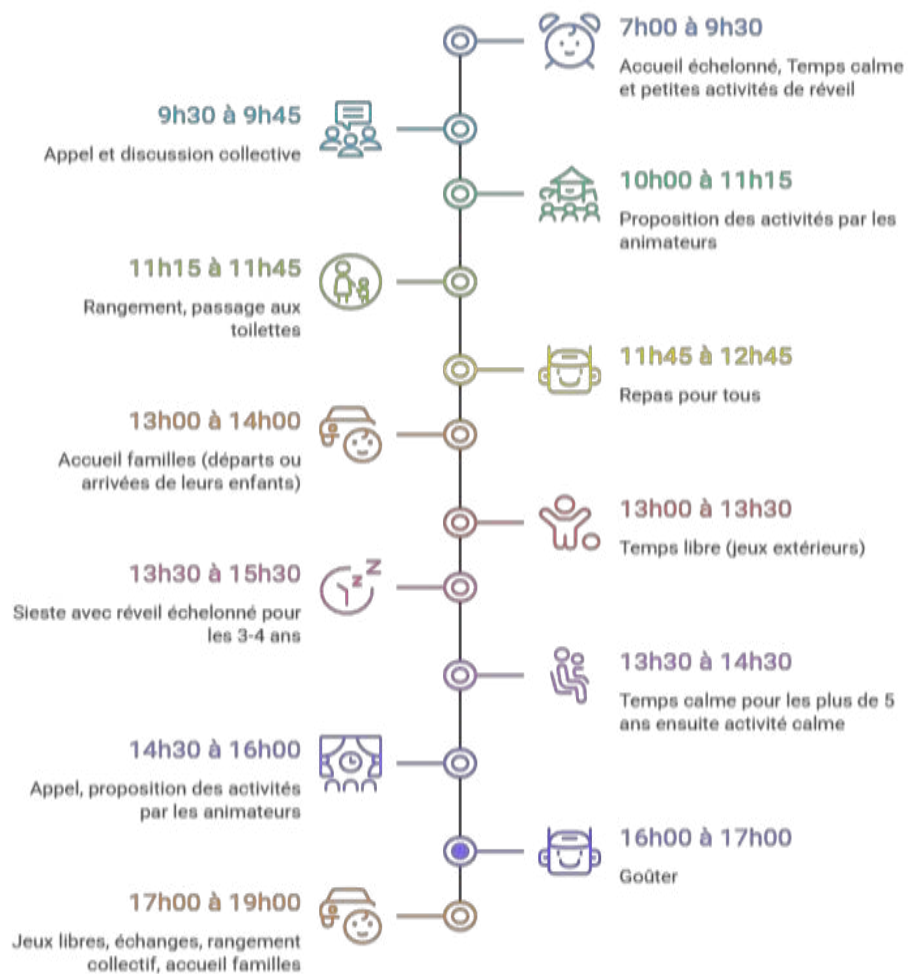
Congés d'été

Fermé pendant les trois premières semaines d'août



Congés annuels

Fermé pendant les congés de Noël



REPAS ET GOUTERS

- Les repas sont livrés en liaison froide par un ESAD les Maffrais et pris dans la salle de restauration située à l'école élémentaire 7 place de la Mairie.
- En cas d'allergie alimentaire ou de maladie nécessitant un régime particulier, la famille doit établir un protocole d'accueil individualisé avec son médecin.
- Lors des sorties, les pique-niques sont fournis par l'accueil de loisirs
- Les goûters sont également fournis par l'accueil de loisirs.

SECURITE

Seules les personnes citées sur la fiche d'inscription sont autorisées à venir chercher vos enfants. Une pièce d'identité leur sera demandée.

Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents ou par les personnes autorisées pour les arrivées et départs et passer systématiquement par l'animateur en charge de l'accueil.

SANTE

Il est nécessaire de nous fournir la copie du carnet de santé (page de vaccins obligatoires à jour) chaque année.

Les enfants ne peuvent pas être accueillis en cas de fièvre ou de maladies contagieuses, pour leur bien-être et pour éviter la contamination des autres enfants et du personnel. Si l'enfant est malade au cours de la journée, les familles seront averties afin de venir le chercher le plus rapidement possible.

Si l'enfant a contracté une maladie contagieuse (varicelle, oreillons, scarlatine, grippe...) ou autre (poux, etc.), les familles doivent en informer la direction de l'accueil de loisirs.

Si l'enfant suit un traitement médical, l'équipe d'animation ne pourra lui administrer que sur présentation d'une ordonnance. Pour le confort de l'enfant, la famille peut demander à son médecin, puis transmettre ensuite à la direction de l'ALSH, une ordonnance valable 1 an, autorisant l'administration d'un antipyrétique (paracétamol, ...) par l'équipe d'animation.

L'accueil est possible pour les enfants en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé nécessitant des soins particuliers. Il est cependant nécessaire de contacter la direction afin d'organiser au mieux cet accueil. Un protocole d'accueil individualisé pourra être rempli.

VIE COLLECTIVE

Un ensemble de règles de vie à l'accueil de loisirs sont établies par et pour les enfants afin d'assurer au mieux la sérénité de la vie du groupe.

Les enfants sont donc tenus de respecter ces règles. Tout manquement à l'une de ces règles mène à une sanction adaptée. Si le comportement de l'enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la vie collective, celui-ci sera exclu de manière temporaire ou définitive de l'accueil de loisirs.

HABILLEMENT ET OBJETS PERSONNELS

Les familles sont tenues de :

- Habiller les enfants avec des tenues pratiques, qui ne craignent rien et adaptées à la saison : casquette en été, manteau en hiver, chaussures de sport, change, bottes (potager), etc.
- Prévoir une tenue de rechange, peu importe l'âge, car des enfants qui jouent peuvent se salir, se mouiller, etc.
- Emmener le doudou des enfants si nécessaire.
- Ne pas amener de jeux personnels.

A la fin de chaque trimestre, les vêtements oubliés à l'ALSH et non récupérés seront donnés à une association caritative.

INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS

PIECES A FOURNIR

Le dossier d'inscription annuel se renouvelle en début d'année civile et comprend :

- Une feuille d'inscription annuelle à l'accueil de loisirs
- Une photocopie des vaccinations obligatoires à jour
- Un justificatif de votre quotient familial CAF ou MSA ou le dernier avis d'imposition
- Pour les enfants ayant une allergie alimentaire, un certificat délivré par un allergologue doit être transmis avec la fiche médicale (ou un PAI).
- Le règlement intérieur signé

Les dossiers doivent être complet pour assurer l'accueil de l'enfant.

Léo Lagrange Animation est assuré auprès de la MAIF pour ses activités et ses usagers. Néanmoins nous vous conseillons de prendre une assurance de responsabilité civile

MODALITES

Les inscriptions et les réservations sont réalisées depuis le portail famille municipal : <https://portail.berger-levrault.fr/19031/accueil>

Le calendrier des inscriptions annuelles :

PÉRIODES VACANCES	Vacances d'automne 19/10 au 30/10	Vacances d'hiver 22/02 au 05/03	Vacances de printemps 19/04 au 30/04	Juillet 05/07 au 30/07	Août 23/08 au 31/08
Ouverture des pré- inscriptions	14/09/2026	11/01/2027	15/03/2027	10/05/2027	10/05/2027
Dates limites d'inscription	02/10/2026	05/02/2027	02/04/2027	04/06/2027	16/07/2027
Désistement possible jusqu'au	09/10/2026	12/02/2027	09/04/2027	11/06/2027	23/07/2027

DELAIS D'ANNULATION

Les annulations ou modifications sont autorisées :

- Jusqu'au mercredi minuit précédent le mercredi d'ouverture en période scolaire (délai d'une semaine)
- Jusqu'à deux semaines avant le début de la période de vacances scolaires concernés

Aucune demande d'annulation ne sera prise en compte passé ce délai, excepté sur présentation d'un justificatif médical. Le justificatif d'absence doit être fournis dans les 48h suivant l'absence de l'enfant. Dans le cas contraire, la journée sera facturée.

TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs sont fixés annuellement et adaptés en fonction du quotient familial, pour les ressortissants de la CAF et de la MSA par délibération du conseil municipal.

Léo Lagrange Animation se réserve le droit de réviser les tarifs au début du mois de janvier de chaque année, en concertation avec la commune afin de préserver l'équilibre économique de l'équipement.

Si vous ne nous communiquez pas les informations nécessaires pour pouvoir justifier de votre quotient familial, le tarif maximal sera appliqué.

TARIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

QF		Tarifs journée Sens, Andouillé, Gahard, Vieux-Vy et Feins	Tarifs ½ journée Sens, Andouillé, Gahard, Vieux-Vy et Feins	Tarifs journée Saint Aubin d'Aubigné, hors com com	Tarifs ½ journée Saint Aubin d'Aubigné, hors com com	Tarif repas Sens	Tarif repas hors commune
A	< 449 €	5.67 €	3.78 €	26.07 €	19.08 €	4.60 €	5,65 €
B	450 à 749 €	6.28 €	4.20 €	26.68 €	19.50 €		
C	750 à 1049 €	8.30 €	5.57 €	28.70 €	20.87 €		
D	1050 à 1249 €	9.35 €	6.25 €	29.75 €	21.55 €		
E	1250 à 1449 €	10.98 €	7.35 €	31.38 €	22.65 €		
F	>1450 €	11.35 €	7.51 €	31.74 €	22.81 €		

FACTURATION

Les factures sont envoyées mensuellement aux familles. Vous recevez deux factures : l'une de Léo Lagrange pour la facturation de la journée où apparaîtra les repas mais ils ne seront pas facturés et l'autre de la Mairie de Sens de Bretagne pour les repas.

Pour le règlement des factures Léo Lagrange, sont acceptés :

- **Les prélèvements automatiques (il suffit de compléter l'autorisation de prélèvement)**
- Les chèques vacances
- Les chèques CESU
- Les chèques (à l'ordre de Léo Lagrange Animation)

Les chèques bancaires, vacances et CESU sont à adresser par voie postale à Leo Lagrange Animation, 23 rue de l'étoile du matin, BP 20324, 44615 Saint Nazaire.

IMPAYES

Ne pourront pas être accueillis à l'ALSH :

- les enfants dont les familles n'ont pas réglé les factures au bout de deux mois. En effet, à partir de 60 jours d'impayés, l'accueil de loisirs se réserve le droit de refuser l'accueil de l'enfant et d'en informer la municipalité.
- les enfants dont les familles n'ont pas mis en place un échéancier d'apurement de la dette.

Afin de réguler la situation, un rendez-vous avec la directrice de l'ALSH doit impérativement être réalisé.

En cas de réclamations liées au montant de la facture, la révision de la facture sera possible jusqu'à deux mois d'antériorité.

PERMANENCE DE LA DIRECTION

Pour toute question, les permanences administratives de l'accueil de loisirs se déroulent les mardi et jeudi des semaines scolaires de 9h00 à 12h00, pendant les vacances de 10h à 12h du lundi au vendredi. En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message sur le répondeur, elle vous répondra dès que possible.

Sonia PORCHER, Directrice de l'ALSH
06/70/67/64/03
sensdebretagne@leolargrange.org
9 Rue de la Croix Fresnay 35490 Sens de Bretagne